

FORMULAIRE A

RESERVATION DE MATERIEL(S)

La commune peut mettre à disposition du matériel et les services techniques peuvent être mobilisés sous certaines conditions.

Compte tenu des besoins de plus en plus importants en matériel pour les événements, il convient d'ajuster votre demande au plus près de la réalité de votre besoin. Le matériel sera mis à disposition en fonction de la disponibilité et, si nécessaire, sera partagé entre plusieurs organisateurs d'événements ayant lieu sur une même période. Pour toute demande de matériels spécifiques, hors matériel ci-après, l'organisateur devra s'adresser directement à des organismes ou entreprises privées.

Nom de l'événement **ET** nom de la structure organisatrice :

Date **ET** lieu de l'évènement :

Nom et téléphone du référent :

Matériel susceptible d'être mis à disposition

		Cadre réservé mairie			
		Demande	Accordé	Sortie	Retour
				Nom/date	Nom/date
Mobilier	36 tables				
	39 bancs				
	150 chaises coques orange				
	23 grilles exposition				
Abris/toiles/barrières	2 Buvettes (4mx3m)				
	9 Tentes barnum 3m x 3m				
	36 plots de 30 kg pour lester				
	15 rideaux pour stand				
	70 Barrières de ville				
	50 barrières de type Heras				
	Plot barrière Heras				
Petit matériel	2 percolateurs				
Electricité	17 passes câbles				
	2 boîtiers 6 prises				
	1 boîtier 4 prises				
	20 adaptateurs				
Grand matériel	Plancher 116m ² max (hauteur 25/30cm)				
	Gradin de 20 à 180 places (6m x10m)				
	Podium 55m ² max (hauteur 70cm/1m)				
Salubrité	9 Poubelles cercle				
	Poubelle Container				
	WC chimique				

POUR LES ASSOCIATIONS SEULEMENT :

Pour certain type de matériel des bénévoles de l'organisateur devront assister les services municipaux pour le montage ET le démontage. Tout défaut à cette règle entrainerait de fait l'annulation de la mise à disposition du matériel.

Date et heures de mise à disposition souhaitées :

Transport (pour les associations exclusivement) : nous pouvons l'effectuer ☐ OUI - ☐ EN PARTIE - ☐ NON

Date et heures de restitution souhaitées :

Tarifs municipaux 2024

		Type tarif	2024	quantité en loc
BARNUMS 3X3 M (avec plots et rideaux)	<i>associations pélussinoises, associations et collectivités des communes extérieures</i>	unité/j	gratuit	totalité
		caution	1 000 €	
	<i>particuliers, professionnels de la commune</i>	unité/j	50 €	20% du stock max
		caution	1 000 €	
ENSEMBLES 1 TABLE + 2 BANCS	<i>associations pélussinoises, associations et collectivités des communes extérieures</i>	unité/j	gratuit	totalité
		caution	500 €	
	<i>particuliers, professionnels de la commune</i>	unité/j	5 €/j	20% du stock max
		caution	500 €	
STRUCTURES (scènes, gradins, buvettes, plancher...)	<i>associations pélussinoises, associations et collectivités des communes extérieures</i>	unité/j	gratuit	totalité
		caution	1 500 €	
	<i>particuliers, professionnels de la commune</i>	IMPOSSIBLE		
MATERIEL TECHNIQUE (vidéoprojecteur, sono mobile...)	<i>associations pélussinoises, associations et collectivités des communes extérieures</i>	unité/j	gratuit	totalité
		caution	300 €	
	<i>particuliers, professionnels de la commune</i>	IMPOSSIBLE		

TOTAL TARIF (CHQ à l'ordre du trésor Public) =

Engagement du signataire

Les prescriptions ci-après engagent la responsabilité de la structure organisatrice :

- Le dépôt d'une caution est obligatoire avant le prêt du matériel
- L'emprunteur s'engage à rendre le matériel prêté en parfait état de fonctionnement. Toute dégradation constatée doit être signalée
- Intervention des Services Techniques pour les associations et sur certaines manifestations seulement :
 - Avant la manifestation, certains matériels sont mis à disposition au local dédié, d'autres peuvent être livrés et déposés regroupés sur le site de la manifestation.
 - Après la manifestation, le matériel mis à disposition devra être rapporté au local dédié, le matériel livré sera obligatoirement regroupé pour un enlèvement plus rapide par les services techniques municipaux.
- Les installations mise en place par la ville de Pélussin ne doivent pas être modifiées. Toute modification ou utilisation incorrecte du matériel mis à disposition engage légalement la structure organisatrice.
- L'emprunteur devra souscrire une assurance couvrant tout risque de vol, perte ou détérioration. Tout matériel manquant ou détérioré à son retour fera l'objet d'une demande de remplacement à la charge de l'emprunteur ou d'un encaissement du chèque de caution.
- La ville de Pélussin ne pourra être tenue responsable lors d'un sinistre ou d'un accident pouvant survenir lors de l'usage de son matériel (utilisation ou manipulation par un ou plusieurs tiers). A ce titre, l'emprunteur déclare n'engager aucune poursuite ni recours contre l'administration municipale ou ses représentants.

Date :

Nom, prénom et qualité du demandeur signataire :

☐ J'atteste avoir pris connaissance des prescriptions ci-dessus

Signature :